



LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ADOPTION

NOTICE D'INFORMATION ET RECUEIL INDIVIDUEL DU CONSENTEMENT RELATIFS AU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE D'ADOPTION

En vue de procéder au traitement de la demande d'agrément et aux fins d'accompagner les candidats dans leur démarche d'adoption, le département du Var collecte des données à caractère personnel en application du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Aussi, le département du Var s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires permettant de **garantir la sécurité et la confidentialité des informations fournies par les candidats à l'adoption**, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable le 25 mai 2018 (RGPD).

PARTAGE DES DONNÉES

L'adoption est une mesure de protection de l'enfance. À ce titre, elle conduit au partage des données à caractère personnel jugées strictement nécessaires, dans le cadre du secret professionnel partagé avec les tiers autorisés, prévu par l'article L226-2-2 du CASF.

PRINCIPALES DONNÉES RECUEILLIES

- Données d'identification :

Nom, prénom, date de naissance, lieu de résidence, coordonnées postales, courriel et téléphone... Ces données permettent d'assurer le suivi du dossier d'agrément pendant sa durée de validité (confirmations annuelles, actualisation) et permettent de rechercher des candidatures pour les projets d'adoption nationale.

- Données personnelles :

Situation conjugale et familiale, situation professionnelle, histoire personnelle et familiale... Ces données sont nécessaires pour mettre en adéquation les besoins de l'enfant proposé à l'adoption avec le projet d'adoption du ou des candidats.

TEMPS DE CONSERVATION

Les informations collectées par le service départemental de l'adoption sont utilisées tout au long de la durée de validité de l'agrément. Les dossiers sont conservés dans le respect des délais légaux de conservation de documents administratifs (36 mois pour les dossiers des candidats ayant renoncé à leur projet, et 72 mois pour les agréments caducs, les refus et retraits d'agrément), puis sont détruits.

Les dossiers d'agrément ayant donné lieu à une adoption sont conservés et archivés dans le dossier de l'enfant.

DROIT DE RECTIFICATION ET D'ACCÈS

Conformément au Règlement sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition au traitement de vos données personnelles.

Si vous souhaitez exercer ces droits et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser une demande par courrier postal au responsable du traitement des données à caractère personnel relatif aux agréments en vue d'adoption :

Conseil départemental du Var
Service départemental de l'adoption à l'attention de Monsieur Christian BOUIC
390, avenue des Lices - CS 41303 - 83076 Toulon Cedex

Pour toute question relative à l'exercice de ces droits, vous pouvez également contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) du département du Var par courrier postal ou courriel :

Conseil départemental du Var
Délégation à la Protection des Données à l'attention de Madame Hélène TYACK
390, avenue des Lices - CS 41303 - 83076 Toulon Cedex
htyack@var.fr

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés :

CNIL - 3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex, www.cnil.fr

RECUEIL INDIVIDUEL DU CONSENTEMENT

Dans le cadre de l'évaluation psychosociale des candidats, les professionnels pourront être amenés à questionner la vie privée, l'histoire personnelle ainsi, le cas échéant, que celle du couple. Par « vie privée », il est entendu aussi bien l'intimité que les éléments afférents notamment à la vie familiale, sentimentale, l'état de santé, ainsi que les convictions idéologiques ou religieuses. Ces informations ont pour but de mieux apprécier chaque projet d'adoption, d'en comprendre les caractéristiques et d'identifier les points éventuels qui nécessiteraient un travail d'approfondissement. **À ce titre, un consentement explicite et éclairé est nécessaire pour la collecte de ces informations et le traitement des données personnelles selon les dispositions décrites dans cette notice.**

Je consens à ce que, dans le cadre de la procédure d'agrément et d'apparement, les professionnels du Département du Var soient amenés à recueillir et restituer des informations à caractère sensible me concernant ou concernant mon couple.

Je ne consens pas au recueil et à la restitution des informations à caractère sensible me concernant ou concernant mon couple en conséquence de quoi ma demande ne pourra être traitée.

Un exemplaire signé est conservé par le candidat à l'adoption et un exemplaire signé doit impérativement être adressé au service adoption du département du Var, à défaut votre demande d'agrément ne pourra être instruite.

Fait à Toulon, leen deux exemplaires

LE(S) CANDIDAT(S) À L'ADOPTION	CANDIDAT 1	CANDIDAT 2
Nom et Prénom		
Signature <i>(faire précéder de la mention "lu et approuvé")</i>		